



Conseil économique et social

Distr. générale
15 octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Dixième réunion

Genève, 8 et 9 juin 2015

Rapport de la dixième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	3
A. Participation	3–6	3
B. Questions d'organisation	7–8	3
II. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable	9–18	4
A. Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la troisième phase de mise en œuvre : conclusions du cycle d'établissement de rapports de 2014	9–16	4
B. Résultats des activités de renforcement des capacités.....	17–18	8
III. Activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable dans d'autres instances internationales	19–26	8
IV. Projet de futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie	27–30	10
V. Préparatifs de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016	31–37	11
A. Réunion de haut niveau	31–35	11
B. Projet de déclaration ministérielle	36–37	11
VI. Publication intitulée « Dix ans de la Stratégie pour l'éducation au développement durable »	38–39	12



VII.	Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2015-2016	40-42	12
VIII.	Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus.....	43-51	13
IX.	État d'avancement des rapports concernant les questions liées à l'égalité des sexes.....	52-55	15
X.	Date de la prochaine session et clôture de la réunion	56-57	15

I. Introduction

1. La dixième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue les 8 et 9 juin 2015 à Genève (Suisse).

2. La réunion a porté sur les questions suivantes : a) progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la troisième phase de mise en œuvre; b) résultats des activités de renforcement des capacités; c) activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable (EDD) dans d'autres instances internationales; d) projet de futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable; e) préparatifs de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la Commission économique pour l'Europe en 2016; f) projet de déclaration ministérielle pour adoption à la réunion de haut niveau; g) préparation de la publication intitulée « Dix ans de la Stratégie pour l'éducation au développement durable »; et h) état d'avancement des rapports concernant les questions liées à l'égalité des sexes. Le Comité a également traité la question des ressources nécessaires pour une gestion efficace et pour le processus de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD.

A. Participation

3. Les délégations des 25 États membres ci-après de la CEE ont assisté à la réunion : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

4. Des représentants des organismes ou entités du système des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

5. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale était également présent à la réunion.

6. En outre, des représentants des organisations non gouvernementales et institutions pédagogiques suivantes ont participé à la réunion : l'Alliance Copernicus, ECO-Forum européen, l'Éducation au service de la terre, Planet'ERE et l'université de Gibraltar.

B. Questions d'organisation

7. Le Président du Comité, M. G. Farthing (Canada), a ouvert la réunion.

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour (ECE/CEP/AC.13/2015/1)¹, qui avait été établi par le secrétariat en accord avec le Président et le Bureau.

¹ L'ensemble des documents de la dixième réunion peut être consulté sur une page Web qui leur est consacrée à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=38322#/>.

II. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

A. Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la troisième phase de mise en œuvre : conclusions du cycle d'établissement de rapports de 2014

9. Le Président a rappelé que la deuxième demande officielle de présentation obligatoire de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD avait été envoyée en 2014. Tous les pays avaient été invités à soumettre des rapports nationaux de mise en œuvre rendant compte des progrès accomplis au niveau national pendant la phase III de la mise en œuvre de la Stratégie (2011-2015). L'évaluation de la phase III revêtait une importance particulière en ce sens qu'elle marquait la fin d'un processus de mise en œuvre de la Stratégie sur dix ans. Le troisième rapport d'activité – le rapport final de suivi et d'évaluation – donnerait l'occasion d'examiner et de comparer les progrès accomplis depuis la publication des rapports d'évaluation de 2007 et de 2010, et donnerait ainsi un aperçu des faits nouveaux survenus dans la mise en œuvre de l'EDD dans la région de la CEE. En outre, l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la phase III était essentielle pour fixer les priorités futures concernant la mise en œuvre de l'EDD.

10. À l'origine, la date limite pour la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre avait été fixée au 1^{er} novembre 2014, avant d'être repoussée à début janvier 2015 à la demande d'un certain nombre d'États membres. En raison de ce report, le troisième rapport d'activité n'avait pas pu être établi et traduit en français et en anglais en temps voulu pour la dixième réunion, mais il serait mis à la disposition des participants à la onzième réunion spéciale du Comité directeur, en février 2016.

11. Le Président a rappelé que l'établissement du troisième rapport d'activité, qui était toujours en cours, avait été rendu possible grâce au soutien apporté par le gouvernement provincial du Manitoba (Canada), qui avait offert les services d'un agent du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Manitoba pour rédiger le rapport d'évaluation avec le secrétariat de la CEE et un consultant.

12. M^{me} Carolee Buckler, coauteure du rapport final de suivi et d'évaluation, a présenté les conclusions préliminaires du rapport. Ce rapport passait en revue les données recueillies au moyen des rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les États membres à la fin de la troisième phase de mise en œuvre, les informations recueillies dans le cadre des cycles précédents d'établissement des rapports informels des pays, ainsi que les informations complémentaires fournies au secrétariat, et il comparait les progrès réalisés dans la mise en œuvre par rapport à la situation décrite dans les premier et deuxième rapports d'évaluation de la Stratégie pour l'EDD, établis en 2007 et en 2010. Au cours de la troisième phase de mise en œuvre, deux États membres supplémentaires avaient soumis un rapport national de mise en œuvre, soit 38 États au total, contre 36 États lors des première et deuxième phases.

13. M^{me} Buckler a appelé l'attention sur les principales conclusions ci-après du rapport :

a) **Un esprit d'initiative et une volonté politique durables avaient été des facteurs déterminants dans la réussite de la Stratégie de la CEE pour l'EDD.** Presque tous les États membres de la CEE avaient participé dans une plus ou moins large mesure à l'avancée de l'EDD pendant les trois phases de mise en œuvre de la Stratégie, avec l'approbation et le soutien des responsables politiques et administratifs. Plus de 91 % des 56 États membres de la CEE avaient rendu compte officiellement ou officieusement à la CEE et/ou à l'UNESCO de leurs activités visant

à promouvoir le rôle de l'éducation pour atteindre l'objectif de la durabilité. En outre, deux tiers des États membres de la CEE avaient manifesté leur intérêt pour une mise en œuvre intégrale de l'EDD et leur intention de continuer à œuvrer dans ce sens. L'esprit d'initiative et la volonté politique avaient contribué à la capacité des États membres de tenir leur engagement en matière d'EDD, bien que certains d'entre eux se soient dits préoccupés parce que des changements au sein de leur gouvernement avaient pesé et risquaient de continuer à peser sur le niveau de participation;

b) **Au cours de la troisième phase de mise en œuvre de la Stratégie, plusieurs avancées importantes avaient été réalisées en matière d'intégration des politiques, de programmes d'études, d'outils et ressources, et de réseautage.** L'EDD était maintenant prise en considération dans les documents d'orientation de l'éducation nationale de plus de 90 % des États membres ayant communiqué des rapports, et 89 % de ces États considéraient que l'éducation faisait maintenant partie des politiques et de la planification en matière de développement durable de leur pays. Quelque 84 % des États membres ont également indiqué que l'EDD avait été incluse dans les programmes scolaires nationaux, la majorité des efforts étant axés sur les niveaux primaire et secondaire inférieur et supérieur. La dimension environnementale continuait à bénéficier de la majeure partie de l'attention, mais il était encourageant de constater que des efforts étaient également consacrés aux aspects sociaux et économiques. Dans tous les États membres ayant communiqué des rapports, des intervenants issus des administrations publiques, du milieu universitaire et de la société civile participaient à l'élaboration et la production de documents sur l'EDD. Cependant, alors que l'offre pouvait augmenter, le niveau de la demande n'était pas connu : les mécanismes destinés à promouvoir et diffuser ces documents variaient largement d'un pays à l'autre; il était difficile d'évaluer dans quelle mesure ces documents étaient utilisés, et les mécanismes d'évaluation de la qualité étaient limités. La grande majorité des États membres (95 %) ont fait observer que la mise en œuvre de l'EDD était un processus associant diverses parties prenantes, et ont indiqué qu'ils soutenaient un large éventail de groupes de travail, de conseils, de réseaux et de partenariats. La coopération régionale était forte, et le rôle des différents intervenants, en particulier des acteurs de la société civile, était reconnu et apprécié;

c) **La pleine intégration des connaissances, des capacités et des valeurs ayant trait au développement durable était en net progrès mais devait encore être réalisée à tous les niveaux de l'éducation, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle.** Un large éventail d'intervenants avait mis au point de bonnes pratiques concrètes en matière d'éducation formelle, non formelle et informelle dans la région. Bon nombre des indicateurs de réussite concernant la Stratégie, définis par le Groupe d'experts des indicateurs, avaient été enregistrés, mais les États membres ayant communiqué des rapports estimaient néanmoins avec prudence qu'ils étaient toujours « en progrès » ou « en bonne voie » pour ce qui était de la mise en œuvre intégrale de l'EDD à tous les niveaux de l'éducation. La plus grande partie des progrès rapportés par les États membres en matière d'EDD avaient explicitement concerné les programmes d'enseignement (97 %), les compétences et les résultats de l'apprentissage (92 %), ainsi que les méthodes pédagogiques (95 %) aux premiers stades d'apprentissage de la petite enfance et aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement officiel. On disposait de moins d'informations sur l'EDD dans l'enseignement supérieur, bien que les États membres aient indiqué que les établissements d'enseignement supérieur de la région avaient accordé de plus en plus d'attention à l'EDD, notamment dans le cadre de déclarations de haut niveau prononcées par des responsables d'université et à travers des réseaux d'instituts associés à cette action;

d) **Les trois priorités correspondant à la troisième phase de mise en œuvre – plans relatifs aux écoles, compétences des enseignants, et place de l'EDD dans la**

formation et l'enseignement techniques et professionnels – étaient des leviers essentiels pour faire évoluer l'ensemble du système. Près des trois quarts (71 %) des États membres favorisaient les approches institutionnelles globales. La plupart continuaient à mettre le développement durable davantage en valeur dans les programmes d'étude et les salles de classe en organisant des projets et/ou encourageaient les systèmes de contributions volontaires afin que chaque école puisse s'efforcer d'obtenir une reconnaissance et une certification en matière d'EDD. À propos de la formation des enseignants, près de 90 % des États membres ont indiqué que l'EDD faisait maintenant partie de la formation initiale et continue des enseignants, même si les observations qualitatives donnaient à penser que nombre d'entre eux étaient prudents quant à la généralisation de l'appui à l'EDD et à la transformation qu'il pouvait induire, étant donné le caractère autonome des établissements de formation des enseignants dans de nombreux pays. De plus, il n'était pas possible d'établir clairement si un nombre important d'enseignants avaient été formés à ce jour. De 2012 à 2015, certains États membres avaient franchi l'étape des débats sur la définition de l'économie verte et des emplois verts et avaient entrepris des efforts concertés pour donner de nouveaux outils à la formation et à l'enseignement techniques et professionnels à l'appui de l'objectif/de durabilité, en consultation et en partenariat avec les secteurs de l'industrie et avec les instituts de formation et d'enseignement techniques et professionnels. Cependant, alors que certains États définissaient de nouvelles compétences et qualifications, élaboraient de nouvelles formations et révisaient les programmes de formation et d'enseignement techniques et professionnels, moins de 50 % des États membres de la CEE faisaient état de progrès significatifs;

e) **La poursuite des progrès dans la mise en œuvre de l'EDD nécessiterait de surmonter des difficultés et obstacles persistants, et de saisir de nouvelles occasions de faire avancer le programme pour l'EDD.** Un certain nombre de difficultés et d'obstacles avaient persisté tout au long de la période de mise en œuvre de la Stratégie, notamment la nécessité pour les principaux décideurs de faire preuve d'un esprit d'initiative et d'une volonté politique indéfectibles; la mise en place de la réforme structurelle des systèmes d'éducation, y compris en intégrant l'EDD dans les budgets ordinaires; la préparation des enseignants; le renforcement des mécanismes de coopération et de participation d'un groupe représentatif plus large d'acteurs; et la nécessité de réaliser davantage de travaux de recherche, de suivi et d'évaluation en matière d'EDD. Ces différents obstacles semblaient indiquer qu'il était encore globalement difficile de reconnaître que l'EDD était au cœur de la raison d'être de l'éducation : il s'agissait de préparer les enseignants en leur inculquant les connaissances, compétences et comportements nécessaires pour leur permettre de comprendre, de réagir et de réussir face aux défis économiques, sociaux et environnementaux du monde actuel.

14. M^{me} Buckler a en outre présenté brièvement les grandes recommandations ci-après pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie à l'avenir :

a) **Renforcer les mécanismes de mise en œuvre existants.** Au niveau national, chaque État membre devrait être encouragé à examiner sa mise en œuvre de l'EDD et à recenser les facteurs clefs de succès, notamment les mécanismes de dialogue et de participation des différentes parties prenantes, aussi bien dans les ministères que parmi les groupes extérieurs tels que les ONG, les établissements universitaires et le secteur privé;

b) **Renforcer l'intégration de l'EDD aux politiques relatives à l'éducation et au développement durable.** Les décideurs devraient continuer à mettre en œuvre les politiques et les plans en matière d'éducation afin d'atteindre leurs objectifs nationaux dans les domaines du développement durable et de l'économie verte. Les

États membres devraient également déployer davantage d'efforts pour appuyer la réalisation des cibles en matière d'éducation liées aux objectifs de développement durable proposés au niveau mondial, et pour encourager la mise en œuvre des dispositions relatives à l'éducation figurant dans les conventions et programmes pour le développement durable qui s'y rapportent, tels que la Convention sur la diversité biologique et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dirigé par le PNUE;

c) **Mettre en place des stratégies et des plans visant à promouvoir le développement durable dans les apprentissages non formels et informels.** Le peu d'attention accordée à l'apprentissage non formel et informel ressortait des rapports des États membres (50 % des États n'avaient soit pas introduit l'EDD dans les apprentissages non formels ou informels ou commençaient seulement à le faire), particulièrement dans les cas où ces activités étaient considérées comme extérieures à la sphère d'influence directe du gouvernement et comme relevant de la responsabilité d'autres acteurs, tels que les ONG et le secteur privé. La sensibilisation au développement durable parmi les autres communautés d'apprentissage et le grand public devrait être examinée conjointement avec l'enseignement formel lors d'une nouvelle phase de travail;

d) **Répondre au besoin d'activités de recherche, de suivi et d'évaluation en matière d'EDD.** L'insuffisance des activités de recherche en matière d'EDD et le besoin d'approches performantes du suivi et de l'évaluation des initiatives ayant trait à l'EDD avaient été qualifiés d'obstacles importants à la mise en œuvre de l'EDD. Plus de la moitié des États membres n'avaient pas encore commencé à répondre au besoin d'activités de recherche ou en étaient seulement aux premiers stades dans ce domaine, et près d'un cinquième des États n'avaient pas de stratégie pour la diffusion des résultats de la recherche. Les théories de l'apprentissage, les nouvelles méthodes d'enseignement et les signes de progrès devaient être systématiquement collectés, examinés avec rigueur et diffusés au moyen de mécanismes d'accès ouverts. L'EDD devait être considérée comme un domaine de recherche légitime et important. La mise en évidence de la nécessité et de l'utilité des activités de recherche, de suivi et d'évaluation en matière d'EDD devrait être une priorité lors d'une nouvelle phase de travail, afin d'obtenir le soutien des organismes de subvention responsables du financement de la recherche dans les domaines du développement durable et de l'éducation. En outre, il faudrait déterminer comment la recherche et l'évaluation pourraient servir à informer et à renforcer les politiques et les pratiques dans le domaine de l'EDD, sur la base des orientations données par les États membres.

15. Le secrétariat a informé le Comité que la rédaction du rapport d'activité était presque achevée et qu'une fois établi, le rapport serait distribué à quelques membres désignés qui le soumettraient à un examen collégial. Après cet examen, la version finale du rapport serait établie et communiquée au Comité directeur pour information et soumission ultérieure en tant que document officiel qui serait examiné à la onzième réunion du Comité (février 2016).

16. Le Président a invité les participants à exposer les principales activités et initiatives entreprises depuis la neuvième réunion du Comité directeur, en 2014. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de pays ont présenté des activités pertinentes ou apporté des informations qui n'avaient pas été incorporées dans leur rapport national. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de télécharger sur le site Web tous les textes des interventions qui lui avaient été communiqués et de prendre note des bonnes pratiques notifiées, qui devraient être intégrées dans la publication intitulée « Dix ans de la Stratégie pour l'éducation au développement durable : meilleures pratiques et enseignements tirés ».

B. Résultats des activités de renforcement des capacités

17. Le secrétariat a indiqué qu'un atelier national s'était tenu au Kirghizistan du 30 mars au 1^{er} avril 2015 afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD au niveau national. L'atelier avait été organisé en partenariat avec l'organisme national chargé de la protection de l'environnement et des forêts et les Centres d'expertise régionaux pour l'EDD de l'Université des Nations Unies au Kirghizistan et en Lituanie, avec l'appui financier du Secrétariat d'État suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation. Un représentant du Kirghizistan a présenté les résultats de l'atelier, qui avait porté sur la mise en œuvre de l'un des trois domaines d'action prioritaires de la Stratégie, à savoir la réorientation de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels pour appuyer le développement durable et la transition vers une économie verte. Le Président a souligné que de tels ateliers au niveau national ou sous-régional contribuaient beaucoup à promouvoir la coordination entre les parties prenantes concernées, notamment divers départements gouvernementaux, en favorisant la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD, et il a remercié le représentant du Secrétariat d'État suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation pour son appui essentiel à la mise en œuvre de la Stratégie.

18. Un représentant de la Suisse, qui avait participé à l'atelier national au Kirghizistan, a fait observer qu'il avait été impressionné par le dévouement des participants. Ils avaient témoigné de leur détermination à promouvoir l'EDD dans leur pays, à contribuer à une économie plus respectueuse de l'environnement, à apprendre les uns des autres et à élaborer de nouvelles approches visant à favoriser le développement durable, notamment en tirant parti des particularités et traditions locales. Ils n'avaient pas considéré l'EDD comme un fardeau ou une obligation, mais comme un outil ou un levier pour de nouvelles activités économiques. Pour sa part, l'une des principales contributions de la CEE avait été l'ouverture d'un accès à un réseau d'experts de l'ONU, notamment les Centres d'expertise régionaux de l'Université des Nations Unies et d'autres organismes compétents, qui avaient contribué à apporter des compétences de haut niveau aux parties prenantes au niveau local. Considérant le succès de l'atelier organisé au Kirghizistan, le Secrétariat d'État suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation avait décidé d'apporter son appui à un autre atelier analogue prévu pour 2016 au Bélarus.

III. Activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable dans d'autres instances internationales

19. Le Comité directeur a été informé par plusieurs participants des activités récentes visant à promouvoir l'EDD dans d'autres instances internationales.

20. Un représentant de la section EDD de l'UNESCO a présenté les résultats de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (Aichi-Nagoya, Japon, 10-12 novembre 2014). Le principal résultat, à savoir la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable, appelait à une action urgente pour intégrer l'EDD dans le programme de développement pour l'après-2015. Les autres résultats comprenaient notamment la présentation du rapport final sur la Décennie des Nations Unies pour l'EDD et plusieurs initiatives importantes, dont le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (Programme d'action global), assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre², et le

² UNESCO, *Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (Paris, 2014)*. Peut être consulté à l'adresse :

Cadre décennal de programmation concernant les modes de vie et d'éducation durables. À ce stade, 365 annonces de lancement de projet dans le cadre du Programme d'action global avaient été communiquées par des parties prenantes intéressées dans 80 pays.

21. Le représentant de l'UNESCO a noté que le Programme d'action global, qui avait été adopté comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), était aussi une contribution concrète au programme de développement pour l'après-2015. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 69/211, avait invité l'UNESCO, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'EDD, à continuer de coordonner sa mise en œuvre. Le but du Programme d'action global était de susciter et d'intensifier l'action visant à accélérer la marche vers le développement durable. Il portait principalement sur cinq domaines d'action prioritaires : élaborer des politiques à l'appui de l'EDD; transformer les environnements d'apprentissage et de formation; renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs; autonomiser et mobiliser les jeunes; et accélérer la recherche de solutions durables au niveau local. Un réseau de partenaires avait été établi pour chacun des domaines prioritaires, et la première réunion de consultation des réseaux de partenaires du Programme d'action global (Paris, 26 et 27 mai 2015) avait été organisée au siège de l'UNESCO afin de commencer à déterminer les activités qu'ils pourraient entreprendre ensemble pour renforcer encore l'EDD dans ces domaines prioritaires. Ces échanges constructifs avaient abouti à des accords concrets qui seraient intégrés dans un modèle de plan de travail pour chaque réseau de partenaires, lequel devrait être complété en y ajoutant des activités, des critères et des délais, puis distribué à tous les partenaires. Les pays avaient été encouragés à fixer selon le cas des objectifs nationaux en matière d'EDD qui soient compatibles avec les besoins et les aspirations du pays, à actualiser leurs plans et politiques existants en matière d'EDD, et à continuer à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. L'UNESCO serait chargée de coordonner, mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre du Programme d'action global, et d'en rendre compte, en collaboration avec tous les partenaires, y compris la CEE.

22. Un représentant de Chypre a informé le Comité de sa participation à la manifestation parallèle à la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable de l'UNESCO, organisée par la CEE avec le Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable sur le thème « Stimuler l'EDD par le cadre de politique régionale ». Cette manifestation avait permis d'étudier le rôle des stratégies régionales et sous-régionales pour l'EDD en tant que moyen d'aider les parties prenantes à promouvoir l'EDD. Un certain nombre de propositions concrètes avaient été formulées par les participants en vue de la mise en œuvre du Programme d'action global, notamment dans le cadre de partenariats pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD.

23. Un représentant de l'université de Gibraltar a résumé les résultats de l'atelier sur le suivi et l'évaluation durant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, qui avait eu lieu en marge de la Conférence mondiale tenue au Japon. L'atelier était axé sur le partage de connaissances et de données d'expérience concernant l'évaluation et le suivi au cours de la Décennie des Nations Unies dans les différentes régions, en vue de tirer des enseignements pour la mise en œuvre effective du Programme d'action global. Les principaux points soulevés au cours des débats avaient mis en évidence la nécessité d'aller au-delà de la consultation des parties prenantes en les encourageant à suivre et à évaluer leur propre travail et en leur facilitant cette tâche; de repenser les méthodes de suivi et d'évaluation, et d'accorder moins d'attention aux évaluations des experts; ainsi que de

<http://www.unesco.org/new/fr/unesco-world-conference-on-esd-2014/esd-after-2014/global-action-programme/>.

faire en sorte que le suivi et l'évaluation soient effectués par ceux qui travaillaient dans les secteurs concernés, les résultats étant partagés aux niveaux vertical et horizontal afin d'appuyer la mise en œuvre et les changements. La recommandation finale était que le suivi et l'évaluation devraient être des éléments clés permettant de transformer la mise en œuvre de l'EDD en un processus d'apprentissage évolutif – afin qu'il serve de pivot dans le processus de mise en œuvre – en abandonnant la mise en œuvre linéaire au profit de cycles progressifs d'action et de réflexion.

24. Le Président a fait part des résultats obtenus par la Province du Manitoba au Canada dans la mise en œuvre du premier domaine prioritaire de la Stratégie de la CEE pour l'EDD – mettre en place des programmes scolaires en matière d'EDD dans toutes les écoles – dont il avait été rendu compte à la Conférence de Nagoya.

25. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont mis l'accent sur différents aspects des méthodes actuelles de suivi et d'évaluation, notamment en ce qui concernait l'établissement de rapports axés sur la qualité ou la quantité, l'établissement de rapports en format normalisé ou libre, et la mention de statistiques ou d'exemples de bonnes pratiques, ainsi que des possibilités de s'écarter des méthodes traditionnelles de suivi et d'évaluation.

26. Le Président a remercié les représentants de l'UNESCO et de l'université de Gibraltar pour leurs exposés instructifs, et il a souligné que la collaboration du Comité directeur avec l'UNESCO et d'autres partenaires dans le suivi et l'évaluation était importante dans le cadre de la mise en œuvre du programme en faveur de l'EDD.

IV. Projet de futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie

27. Le Président a rappelé qu'à sa neuvième réunion (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité directeur avait demandé au secrétariat de réviser, en coopération avec le Bureau, le projet de futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD à la lumière des résultats des débats tenus à ce sujet et des observations reçues à sa neuvième réunion, et compte tenu des résultats des rapports nationaux de mise en œuvre établis en 2014 et de la Conférence mondiale sur l'EDD (ECE/CEP/AC.13/2014/2, par. 38 et 39).

28. Le Président a indiqué que le projet révisé de futur cadre de mise en œuvre (ECE/CEP/AC.13/2015/4) dont était saisi le Comité directeur pour examen n'était pas encore achevé, car il fallait y inclure les conclusions des rapports nationaux de mise en œuvre sur la troisième phase de mise en œuvre. Ces conclusions ne seraient disponibles qu'au moment de l'établissement de la version finale du troisième rapport d'activité.

29. Lors des débats qui ont suivi, les représentants se sont penchés sur le texte du projet de futur cadre de mise en œuvre et ont proposé d'y apporter un certain nombre de modifications.

30. Le Comité directeur a demandé au secrétariat d'examiner les modifications proposées et de les inclure dans une version révisée, selon que de besoin. Après avoir examiné toutes les modifications proposées, le secrétariat a déclaré qu'une version révisée du projet de futur cadre de mise en œuvre serait distribuée par courriel avant la fin juin aux membres du Comité pour approbation finale. Le premier projet serait ensuite présenté en octobre 2015 au Comité des politiques de l'environnement sous la forme d'un document d'information, si possible également dans une version informelle traduite en russe. Après approbation officielle par le Comité des politiques de l'environnement, le premier projet de futur cadre de mise en œuvre devrait être achevé avant la date limite officielle pour la soumission des documents officiels de la onzième réunion du Comité directeur en février 2016.

V. Préparatifs de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016

A. Réunion de haut niveau

31. Le Président a rappelé qu'à sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité des politiques de l'environnement s'était félicité de l'état d'avancement des travaux accomplis au titre de la Stratégie pour l'EDD. Il avait en outre appuyé la demande formulée par le Comité directeur d'organiser une réunion de haut niveau des Ministres de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie au cours de la première décennie écoulée et de réfléchir à l'application de cette même stratégie dans l'avenir.

32. Le secrétariat a informé le Comité directeur des décisions pertinentes prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingtième session, notamment en ce qui concernait l'organisation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (document d'information n° 1).

33. Le Président a ouvert le débat et invité le Comité à convenir des prochaines étapes des préparatifs du débat de haut niveau sur l'EDD à la Conférence ministérielle de 2016, y compris la structure et le contenu du débat proposés.

34. Au cours du débat, les représentants ont échangé des vues sur différentes options concernant le programme de la réunion de haut niveau, notamment sur le rôle des ministres et la structure de la réunion. Le secrétariat a informé le Comité que les invitations seraient adressées aux ministres par le Gouvernement du pays hôte, conformément à la pratique existante, probablement au cours de l'automne 2015.

35. Le Président a demandé aux membres du Comité d'envoyer par écrit au secrétariat des propositions relatives au programme de la réunion de haut niveau et à la manifestation parallèle dans les deux semaines succédant à la réunion en cours, soit avant le 23 juin. Le secrétariat élaborerait ensuite des variantes de ce programme pour examen par le Bureau et les communiquerait ensuite au Comité pour observations finales. Après avoir incorporé les éventuelles observations supplémentaires du Comité, le Bureau enverrait le projet de proposition révisé au secrétariat qui le communiquerait au Comité des politiques de l'environnement pour examen à sa vingt et unième session (Genève, 27-30 octobre 2015). Dans l'intervalle, le Comité des politiques de l'environnement devrait décider des derniers détails du programme de la Conférence ministérielle, ce qui permettrait de préciser la date exacte du débat de haut niveau sur l'EDD. Il examinerait le projet de programme établi par le Bureau et serait invité à formuler des observations supplémentaires, au besoin. La version finale du projet de programme de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement serait ensuite présentée à la onzième réunion du Comité directeur en février 2016 pour approbation définitive.

B. Projet de déclaration ministérielle

36. Le Président a informé le Comité que, lors de sa dernière réunion en février 2015, le Bureau s'était penché sur le choix de la structure et du contenu du projet de déclaration ministérielle de la réunion de haut niveau et, en coopération avec le secrétariat, avait établi une toute première mouture, ou version zéro, de cette déclaration en vue de son examen (document d'information n° 2).

37. Après un bref débat, il a été proposé que les membres du Comité communiqueraient, au secrétariat, par voie électronique des propositions de

modifications à apporter au projet, juste après la réunion. Le secrétariat examinerait les modifications proposées par les membres du Comité ainsi que les modifications proposées suite à la révision du projet de futur cadre de mise en œuvre, et les incorporerait, le cas échéant. Après approbation par le Bureau et le Président, le secrétariat communiquerait le projet révisé aux membres du Comité directeur avant la fin de juin 2015. Le projet révisé de déclaration serait alors soumis pour information au Comité des politiques de l'environnement à sa vingt et unième session, comme l'un des projets proposés de document final de la Conférence de Batumi. Après approbation officielle par le Comité des politiques de l'environnement, la version finale du projet de déclaration devrait être établie pour soumission, en tant que document officiel d'avant-session, à la onzième réunion du Comité directeur, prévue pour les 15 et 16 février 2016.

VI. Publication intitulée « Dix ans de la Stratégie pour l'éducation au développement durable »

38. Le secrétariat a informé le Comité qu'une publication officielle consacrée aux résultats obtenus sur dix ans dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD avait été prévue pour 2015. Le Bureau était convenu que cette publication devrait être prête pour la réunion de 2016 du Comité directeur et porter principalement sur les conclusions des rapports d'activité à l'issue des trois phases de mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que sur les études de cas élaborées sur la base des rapports nationaux de mise en œuvre. Les rapports nationaux avaient été passés en revue afin de recenser les bonnes pratiques utiles pour les domaines d'action prioritaires, et le secrétariat avait élaboré un projet de plan de la publication et une liste préliminaire de pays sélectionnés qui pourraient faire l'objet d'études de cas intéressantes pour cette publication (document d'information n° 3). Toutefois, le Bureau n'avait pas été en mesure d'approuver la liste des pays, comme cela avait été demandé, avant la présente réunion, en raison du retard pris dans l'établissement du rapport d'activité sur la troisième phase de mise en œuvre.

39. Après un débat sur le projet de plan, il a été souligné que les bonnes pratiques recensées dans les rapports nationaux de mise en œuvre devraient être décrites de manière plus précise pour être intégrées dans la publication. Le Comité est convenu que les pays devraient fournir des informations pertinentes pour cette publication, et il a demandé au secrétariat d'élaborer un modèle simple de notification des informations sur des cas de bonnes pratiques en vue de les incorporer éventuellement dans la publication, et de le faire tenir au Comité directeur avant la fin juin. La date limite pour la communication des cas de bonnes pratiques serait indiquée lors de l'envoi du modèle de notification.

VII. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2015-2016

40. Faisant rapport sur la situation du fonds d'affectation spéciale pour l'EDD, le secrétariat a brièvement rendu compte des opérations financées par le fonds en 2014-2015 (document d'information n° 4).

41. Le secrétariat a indiqué qu'au vu de la situation difficile du fonds d'affectation spéciale et des annonces de contributions qui avaient été faites jusqu'alors, il serait extrêmement difficile pour la CEE d'assurer l'appui professionnel apporté à la Stratégie jusqu'à la prochaine réunion du Comité directeur. Pour l'heure, les fonds n'étaient pas garantis pour assurer le bon déroulement de la Stratégie entre la dixième

réunion du Comité directeur en 2015 et la réunion de haut niveau des Ministres de l'environnement et de l'éducation en 2016. Il a également souligné que le débat concernant la poursuite, après la réunion de haut niveau, des activités en matière d'EDD devrait avoir lieu avant la réunion proprement dite et qu'il faudrait envisager d'effectuer une évaluation réaliste de la situation en ce qui concernait le financement de ces activités, de manière à éviter que les attentes soient trop ambitieuses. Tout plan pour l'avenir devait se fonder sur une approche réaliste.

42. Le Comité directeur est convenu d'envoyer aux pays une lettre leur demandant de contribuer financièrement à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD à la hauteur des engagements qu'ils avaient pris en adoptant le cadre de mise en œuvre de Vilnius. Ils y seraient invités à prendre l'engagement de financer la Stratégie en 2015 et 2016, en précisant également les décisions pertinentes du Comité directeur à cet égard. Les membres du Comité ont demandé au secrétariat d'établir une copie des lettres relatives aux contributions financières adressées aux ministres et de l'envoyer aux coordonnateurs nationaux pour l'EDD afin qu'ils puissent en assurer le suivi.

VIII. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

43. Plusieurs parties prenantes ont informé le Comité directeur des activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre de la Stratégie qui étaient soit prévues soit en cours de réalisation.

44. Le représentant de l'université de Gibraltar a informé le Comité des activités et des résultats du projet « Enseignants universitaires pour le développement durable » financé par la Commission européenne et dirigé par l'Alliance Copernicus, le Réseau européen d'enseignement supérieur pour le développement durable. Ce projet comportait, à l'intention du personnel des universités, des plans visant à développer les compétences professionnelles et les capacités de direction liées à l'EDD au niveau universitaire et avait pour objectif de créer un groupe d'experts qui servirait de fer de lance en matière d'EDD dans l'enseignement supérieur en Europe et une plateforme permettant d'associer et de partager leurs compétences.

45. Le représentant de l'Institut pédagogique chypriote a fait un exposé sur les efforts concertés de son pays pour promouvoir l'EDD aux niveaux national et international, et il a présenté des exemples concrets de réalisations grâce à la mise en œuvre de divers projets et programmes exécutés en coopération avec de nombreuses parties prenantes.

46. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a informé le Comité des activités du Centre dans le domaine de l'EDD, en particulier d'une initiative pour la période 2012-2016 visant à assurer la mise en œuvre intégrale de la Stratégie de la CEE pour l'EDD au Kosovo³, au Monténégro et en Serbie. Il était prévu que le concept de cette initiative serait appliqué dans d'autres pays une fois le projet achevé.

47. Le représentant de l'organisation canadienne à but non lucratif L'éducation au service de la Terre (LSF) a rendu compte des activités de cette organisation ayant pour objet de travailler avec des enseignants, des étudiants, des parents, des administrations publiques, des membres des communautés et des chefs d'entreprise en vue d'intégrer les concepts et les principes du développement durable dans les politiques éducatives, les programmes scolaires, la formation des enseignants et la formation continue

³ Toute mention du Kosovo dans le présent texte s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

partout au Canada. Les programmes innovants et les partenariats stratégiques de LSF étaient en train de remodeler les politiques éducatives et de transformer les méthodes d'apprentissage, aidant ainsi les étudiants à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de plus en plus complexes du XXI^e siècle. Les domaines stratégiques prioritaires de LSF étaient étroitement liés aux domaines d'action prioritaires décrits dans le Programme d'action global, ce qui signifiait que LSF était très bien placée pour continuer à obtenir des résultats dans ce domaine de travail important au Canada et au niveau international.

48. Le représentant de l'Alliance Copernicus a présenté la philosophie, la stratégie et les activités de l'Alliance en vue de promouvoir le rôle du développement durable dans l'enseignement supérieur en Europe afin d'améliorer la contribution des secteurs de l'éducation et de la recherche au développement durable, en partenariat avec la société. Le réseau comprenait 20 établissements membres actifs et environ 40 établissements affiliés dans le cadre d'une coopération sur des projets (par exemple, « Enseignants universitaires pour le développement durable ») et œuvrait en faveur du développement durable dans l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche en organisant des activités pour le renforcement des capacités, l'élaboration de moyens d'action et le perfectionnement professionnel.

49. Le représentant du réseau international Environment and School Initiatives (ENSI), qui s'inscrit dans le cadre du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a indiqué que l'ENSI appuyait les initiatives éducatives et pédagogiques qui visaient, au moyen d'activités de recherche et d'échanges de données d'expérience au niveau international, à faire mieux connaître l'apprentissage en matière de développement durable, les études environnementales, les formes actives d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que l'éducation à la citoyenneté. L'ENSI avait également mis en place un partenariat régional avec le PNUE dans les Carpates, sous l'égide de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates). À sa dernière réunion, en 2014, la Conférence des Parties à la Convention des Carpates avait décidé de coopérer également avec la CEE et de créer le réseau des Carpates pour l'EDD. Comme suite à cette décision, les coordonnateurs de la CEE pour les Carpates avaient organisé de manière informelle une manifestation parallèle, le premier jour de la réunion du Comité directeur, et avaient décidé de rejoindre le réseau des Carpates pour l'EDD et d'établir un rapport sur l'EDD dans les Carpates pour la réunion suivante du Comité directeur. Comme étape suivante de sa coopération avec la CEE, le réseau des Carpates pour l'EDD prévoyait de fournir une étude de cas à intégrer dans la publication consacrée aux dix ans de la Stratégie pour l'EDD, en tant que contribution à la Conférence de Batumi, et d'organiser une manifestation parallèle à la prochaine réunion du Comité directeur.

50. Le secrétariat a aussi mentionné qu'au cours de sa dernière réunion, en février 2015, un représentant de la section de la Division des transports de la CEE consacrée à l'harmonisation et à la facilitation des contrôles des marchandises aux frontières avait informé le Bureau des travaux réalisés par sa section en collaboration avec la Division du commerce de la CEE dans le cadre d'un projet sur l'enseignement de la normalisation, qui pourraient servir d'exemple de coopération au sein de la CEE dans le domaine de l'EDD.

51. Le Président a remercié tous les intervenants pour les informations communiquées et a demandé au secrétariat d'afficher le texte de leurs exposés sur le site Web consacré à la réunion.

IX. État d'avancement des rapports concernant les questions liées à l'égalité des sexes

52. Le Président a signalé que le Bureau avait décidé, à sa dernière réunion, d'aborder la question de sa contribution à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le secrétariat a informé le Comité des activités liées au Plan d'action de la CEE pour l'égalité des sexes et de l'état d'avancement des rapports demandés.

53. Comme suite à l'obligation d'établir des rapports sur les questions liées à l'égalité des sexes, le Bureau, à sa dernière réunion, avait chargé le secrétariat de demander aux États membres de rendre compte de leurs activités en général dans le secteur de l'éducation en matière d'égalité et d'équité entre les sexes, et d'inviter les membres du Comité directeur et les observateurs à apporter une contribution concernant cette question. Le secrétariat a demandé en conséquence aux membres du Comité et aux observateurs de communiquer des exemples de bonnes pratiques et de réussites liées à l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation en vue d'en rendre compte à la dixième réunion du Comité.

54. Le secrétariat a présenté les résultats de cette demande d'information (document d'information n° 5) en s'appuyant sur les réponses fournies par 10 pays et une organisation ayant le statut d'observateur et, notamment, en utilisant des liens vers des documents et des projets pouvant être consultés sur le Web en langues anglaise et/ou nationale. Le Comité directeur a ensuite été invité à étudier plus avant les moyens de relier plus directement et spécifiquement à l'EDD les efforts déployés plus largement dans le secteur de l'éducation pour assurer l'égalité des sexes et de prendre des décisions concernant les prochaines étapes.

55. Suite au débat, le Comité directeur a demandé au secrétariat de télécharger les contributions fournies sur le site Web du Comité avant sa onzième réunion, et de les présenter dans un format unifié d'une page à une page et demie. Un modèle simple de format de rapport parviendrait aux membres du Comité directeur avant la fin juin 2015. Il a en outre été convenu d'organiser une table ronde à la réunion suivante du Comité directeur pour partager les données d'expérience et les résultats obtenus dans ce domaine.

X. Date de la prochaine session et clôture de la réunion

56. Le secrétariat a fait observer que la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » aurait lieu en juin 2016 et qu'il serait donc important que la prochaine réunion du Comité directeur se tienne au début de 2016. Le Comité directeur est convenu de programmer dans un premier temps sa onzième réunion pour les 15 et 16 février 2016.

57. Le Président a formulé quelques observations finales au sujet des deux journées de la réunion et a remercié le Comité pour son travail constructif et efficace. Il a aussi remercié les interprètes pour leur excellent travail et a prononcé officiellement la clôture de la réunion.